

Mention complémentaire Encadrement secteur sportif

Mis à jour le 17 mai 2024

Conditions d'entrée et prérequis

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes : reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, sur la liste des sportifs de haut niveau
- Être titulaire d'une Mention Complémentaire Animation-Gestion dans le Secteur Sportif, des UC1 et UC2 d'un BPJEPS ou d'un bac professionnel option Sport (UF2S)
- Être titulaire des TEP du BPJEPS de l'option choisie

Public visé

Public éligible à la signature d'un contrat d'apprentissage

Rythme

Alternance

Durée en centre

400 heures

Validation

Mention complémentaire
Encadrement Secteur Sportif
Niveau 4 – U1 et U2 du BPJEPS

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites ponctuelles et épreuves en CCF (contrôle en cours de formation)

Entrée et sortie permanente

Oui

RNCP 36328 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36328/>

Objectifs professionnels

- Exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
- Concevoir, Conduire, mettre en oeuvre, évaluer des projets d'animation sur les plans pédagogique, technique et organisationnel
- Encadrer tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.
- Encadrer des activités de découverte, d'animation et d'éducation

Contenu

- Concevoir, conduire et évaluer des séances, cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

Modalités pédagogiques

- Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.
- 12 semaines de présence en centre.
- Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, Suivi individualisé

Profil des intervenants

- Équipe pluridisciplinaire expérimentée, personnel de l'éducation nationale connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé.
- Référent, expert en apprentissage, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi pour les périodes en entreprise.

Les plus

Taux de satisfaction

91 %

? Réussite aux examens

Non disponible

? Insertion professionnelle

Retrouvez les indicateurs nationaux de l'apprentissage sur inserjeunes.education.gouv.fr

Durée

Durée du contrat : 12 mois

Délais et modalités d'accès

Mention complémentaire Encadrement secteur sportif

- Entrée en formation en septembre, les entrées hors période sont possibles et étudiées au cas par cas afin de pouvoir respecter les conditions réglementaires et celles du référentiel de l'examen. L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise ou association dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- Conditions d'accès : Cette mention complémentaire est ouverte aux titulaires de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » ou d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».
- L'inscription en formation ne peut être ouverte aux candidats qui ne sont pas titulaires de l'unité capitalisable 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » et de l'unité capitalisable 2 « Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous ». Pour les activités choisies, veuillez-vous rapprocher du centre de formation pour connaître les exigences spécifiques.

Financements possibles

Prise en charge par l'OPCO

Poursuite de parcours

- Métiers : Encadrement secteur sportif » encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique à visée de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation quelque soit l'une des 4 options choisie : – Activités physiques pour tous, aquatiques et de la natation, de la forme – cours collectifs, Haltérophilie musculation.
- Poursuites d'études : DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles (AGAPSC) ou dans un BTS.

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Ouest
- 77 Boulevard Raymond Poincaré
55000 BAR-LE-DUC
- greta-lorraine-ouest@ac-nancy-metz.fr
- 03 29 76 24 76